

# Inscriptions aux services périscolaires 2019-2020

La commune de Craponne a mis en place des services périscolaires en restauration, garderies, étude et temps d'activités périscolaires (TAP) pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville.

[Accès au Portail Familles](#)



A noter : pour l'école privée Jeanne d'Arc, seul le service de restauration scolaire est proposé.

## Comment s'inscrire ?

Je complète en ligne ou je scanne et je renvoie les documents suivants au Pôle Enfance Jeunesse (adresse mail : [viescolaire@mairie-craponne.fr](mailto:viescolaire@mairie-craponne.fr)) :

- > la [fiche sanitaire](#) actualisée accompagnée d'une **copie des pages vaccination du carnet de santé**,
- > les deux mandats de prélèvement ([activités périscolaires](#) et [restauration collective](#)) et le RIB (si je choisis ce mode de paiement)
  - Si mon enfant fréquentait les services en 2018/2019, j'effectue ensuite les réservations sous ma page personnelle du [Portail Familles](#),
  - Si mon enfant ne fréquentait pas les services périscolaires en 2018/2019, je complète également [la fiche d'inscription](#).

EN 1  
CLIC



Garderies



Etude surveillée (élémentaires uniquement)



Restauration scolaire



Temps d'activités périscolaires (TAP)



# Pour plus d'informations sur les coûts, les conditions de réservation ou les horaires :

Reportez-vous au [règlement intérieur des services périscolaires 2019/2020](#).



## **MAIRIE DE CRAPONNE**

1 place Charles de Gaulle  
BP 14 - 69290 Craponne

## **HORAIRES :**

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :  
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30  
Mercredi et Samedi :  
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser